Engagement des participants

Les candidats s'engagent à présenter un minimum d'illumination, digne d'une participation au concours et ce pour une réelle équité entre tous les participants. Le jury sera seul juge de l'ampleur du décor nécessaire selon l'habitation et se réserve donc le droit de disqualifier tout candidat ne répondant pas aux critères de notation.

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve, du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Modifications du présent règlement

La ville se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

BON DE PARTICIPATION À RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 18 DECEMBRE 2020

NOM:
PRENOM:
ADRESSE:
TEL:
PARTICIPERA AU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES 2020
Catégorie maison avec jardin, visible de la rue
Catégorie façade, terrasse ou balcon, visible de la rue



Règlement du Concours

Objet du Concours

La ville de Masny organise chaque année le concours municipal des maisons illuminées, ouvert à tous les masnysiens, propriétaires ou locataires. Il a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement de la ville à l'occasion des fêtes de fin d'année par les façades, balcons, terrasses.

Modalités d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants, excepté aux membres du jury. L'inscription s'effectuera en mairie.

Le bulletin d'inscription est disponible:

- -sur le site internet de la ville www.ville-masny.fr
- -au secrétariat de la Mairie

Le présent règlement est tenu à disposition des inscrits en mairie et est consultable sur le site internet de la ville et sur la plaquette de présentation du concours.

Les inscriptions seront prises jusqu'au 18 décembre.

Photos

Les participants autorisent la ville à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos des maisons prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

Catégories du concours

1ère Catégorie: Maison avec jardin visible de la rue.

2ème Catégorie: Façade, terrasse ou balcon, visible de la rue.

Critères de jugement et de notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants:

- Densité des illuminations (quantité par rapport à l'espace disponible).
- Originalité de la réalisation.
- Harmonie de l'ensemble.

Chaque membre du jury notera anonymement les 3 critères de 0 à 10. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats. Une fois ces moyennes connues, le jury se réunira une dernière fois pour certifier le classement établi.

Composition du jury

Le jury peut être composé de personnalités diverses et volontaires : membres du conseil municipal, agents de la ville, personnes connues pour leur sens artistique et leur intérêt pour la décoration. La présidente sera la Maire Adjointe en charge de l'environnement.

Déroulement du concours

La visite du jury se fera du 04 au 08 janvier 2021, à partir de 18h00. Un même jury sillonnera l'ensemble de la commune, il ne passera qu'une seule fois et les installations non allumées lors de son passage ne seront pas retenues.

Remise des Prix

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise officielle des prix.

- Seul le premier prix de chaque catégorie recevra un chèque cadeau, à valoir dans le commerce désigné par la ville.
- Tous les candidats inscrits, retenus par le jury et présents lors de la cérémonie se verront offrir un lot de participation.
- La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal, sur le site internet de la ville et pourra être mise dans la presse locale.